MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du Vingt ~~deux~~ septembre an mil huit cent soixante-treize, à neuf heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Isidore Marius Mussou

âgé de Vingt neuf ans, né à La Garde département de Var le Treize du mois de Mai mil huit cent quarante quatre profession de 2e Maître de timonnerie domicilié à La Garde département de Var fils majeur de Etienne Vincent Mussou profession de maçon domicilié à Toulon département de Var et de feue Adeline Sébastienne Tillon son épouse vivante sans profession domiciliée à La Garde (Var) lesquels ici présents et consentant dûment avertis

Et de Rose Andéline Dussue

Mariage de Mussou et Dussue

N° 5

âgée de Vingt un ans, née à Toulon département du Var le premier du mois de janvier mil huit cent cinquante deux profession d'aucune domiciliée à La Garde département de Var fille majeure de Hippolyte Dussue profession de Maître maçon domicilié à La Garde département du Var et de Marguerite Martha Catherine Simon son épouse sans profession domiciliée à La Garde (Var) lesquels ici présents et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont: 1° Les publications de mariage faites par nous, dans opportun les Dimanches sept et quatorze septembre Mil huit cent soixante treize, dûmement affichés pendant le délai voulu par la loi;

2° Vu l'acte de naissance du futur époux

3° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse

4° Vu l'acte de décès de la mère du futur époux

5° Vu enfin l'autorisation du Mariage donnée le 3 septembre 1873 par les membres du conseil d'administration de la division en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le décret du 3 août 1808.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le *mariage*, concernant *les droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, ~~à la date du mil huit cent soixante~~ ~~du mois de~~ ~~, par devant Me notaire à~~ ~~département de~~

TIMBRE 2 fr 50 c. 1 fr 50 c.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose andéline Dussue et l'autre Isidore Marius Mussou

Le tout en présence de André Jean Baptiste Simon domicilié à Toulon département du Var âgé de Cinquante cinq ans profession de Maître perruquier, en retraite, chevalier de l'Ordre de Grimaldi

De François Cazavet domicilié à Toulon département du Var âgé de Trente six ans profession de coiffeur Beau frère de la future épouse

De ~~Antoine Elie Tillon~~ adrien Rebeul domicilié à La Garde département du Var âgé de ~~Cinquante cinq ans~~ profession de Maître maçon oncle de la future épouse

Et de ~~Eugène Paulin Rebeul~~ Raimond Simon Eurnel domicilié à La Garde département du Var âgé de ~~Soixante quatre ans~~ profession de ~~Sculpteur de Marine, ancien capitaine de frégate~~

Après quoi, moi Eugène Blanc Maire de la commune de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par Conseil les parties, approuvant le nombre de vingt quatre mots rayés nuls, également rayés nuls le mot deux à la première ligne du corps de l'acte, ainsi que les quinze mots rayés nuls à la cinquante troisième ligne du corps de l'acte. 3e Cerveau.

✓ Le dix Vingt trois septembre

✗ Le dix

âgé de soixante deux ans

Λ Le dix

âgé de Vingt huit ans profession de Docteur en droit non parent ni allié des futurs époux.

Cazavet Rose Dussue Mussou Simon Dussue Rebeul Dussue Eurnel Blanc